

# VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

**L'adjudication aura lieu le mardi 27 septembre 2022 à 13h30**

Au Palais de Justice de BOBIGNY (93) 173 av. Paul Vaillant Couturier, Salle n° 1

## EN UN SEUL LOT

Dans un ensemble immobilier sis à **BONDY (93) 211 avenue Gallieni**

*Cadastré section L n°132 et 134*

LOT N°SOIXANTE QUINZE (75) : **APPARTEMENT** au quatrième étage, Bâtiment B, Escalier 4, comprenant selon PV de description dressé par Me LETELLIER, Huissier de Justice à TREMBLAY en FRANCE, le 8 décembre 2021 : entrée-dégagement, pièce principale avec BALCON, salon, cuisine, WC, salle de bains, deux chambres. Et les 509/100.000èmes des parties communes générales.

LOT N°DEUX CENT CINQUANTE (250) : **CAVE** n°C 75, Bâtiment C. Et les 141/100.000èmes des parties communes générales.

LOT N°CINQ CENT ONZE (511) : **EMPLACEMENT non couvert** dans le garage, au rez-de-chaussée. Et les 27/100.000èmes des parties communes générales. *Selon même PV, les lieux sont loués moyennant un loyer mensuel charges comprises de 900 €, et suivant les documents produits à l'Huissier de Justice chargé de la description des lieux, ils ont fait l'objet d'une LRAR valant congé en vue de leur vente.*

Cette vente a lieu à la requête du Syndicat des Copropriétaires de la Résidence LA BRUYERE sise 211 avenue Gallieni (93) BONDY, pris en la personne de son Administrateur Judiciaire, la SELARL BLERIOT & Associés, 26 chemin de la Madeleine (93) BOBIGNY, désignée en cette qualité par décision rendue par Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance de BOBIGNY le 1.10.2018, transférant à celle-ci les missions précédemment confiées à Me Philippe BLERIOT, nommé à cette fonction par décision rendue par Monsieur le Président dudit Tribunal le 2.09.2005, renouvelée depuis lors, ayant pour Avocat Me Jean-Claude GUIBERE, Avocat au Barreau de la Seine St Denis.

**MISE À PRIX : 30.000 € (TRENTE MILLE EUROS)**

Les enchères ne peuvent être reçues que par ministère d'Avocat postulant près le Tribunal Judiciaire de BOBIGNY

**CONSIGNATIONS POUR ENCHERIR (en 2 chèques de banque) : 3.000 € à**

l'ordre du Bâtonnier Séquestre à valoir sur le prix, **et 15.000 €** à l'ordre de la CARPA, à valoir sur les frais & droits. Fait et rédigé à BOBIGNY, le 3 août 2022, par l'Avocat poursuivant, Signé Me Jean-Claude GUIBERE.

S'ADRESSER POUR TOUS RENSEIGNEMENTS : ► À Me **Jean-Claude GUIBERE**, Avocat au Barreau de la Seine St Denis, 34 rue de Bourgogne (93) BOBIGNY, **TEL. 01.48.969.969**, **Courriel** : cabinet.guibere@guibere.com, dépositaire d'une copie du CCV. ► Au Greffe du JEX du TJ de BOBIGNY, où le CCV est déposé. ► Sur les lieux pour visiter **lundi 19 septembre 2022 de 14h30 à 15h**. ► Sur INTERNET : [www.vench.fr](http://www.vench.fr)